



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE GEMAPI 2023

Le Mot du Président

De nombreuses études sont en cours cette année 2023 et trouveront leur application en 2024 ou plus. Nous sommes vraiment dans le temps long malgré toutes les bonnes volontés des élus et l'efficacité des agents du SMAAVO. Il faudra prévoir des investissements lourds pour faire face à la demande à venir.

Michel BOULUD

Organisation et
fonctionnement
Page 3

Bilan 2023
Page 11

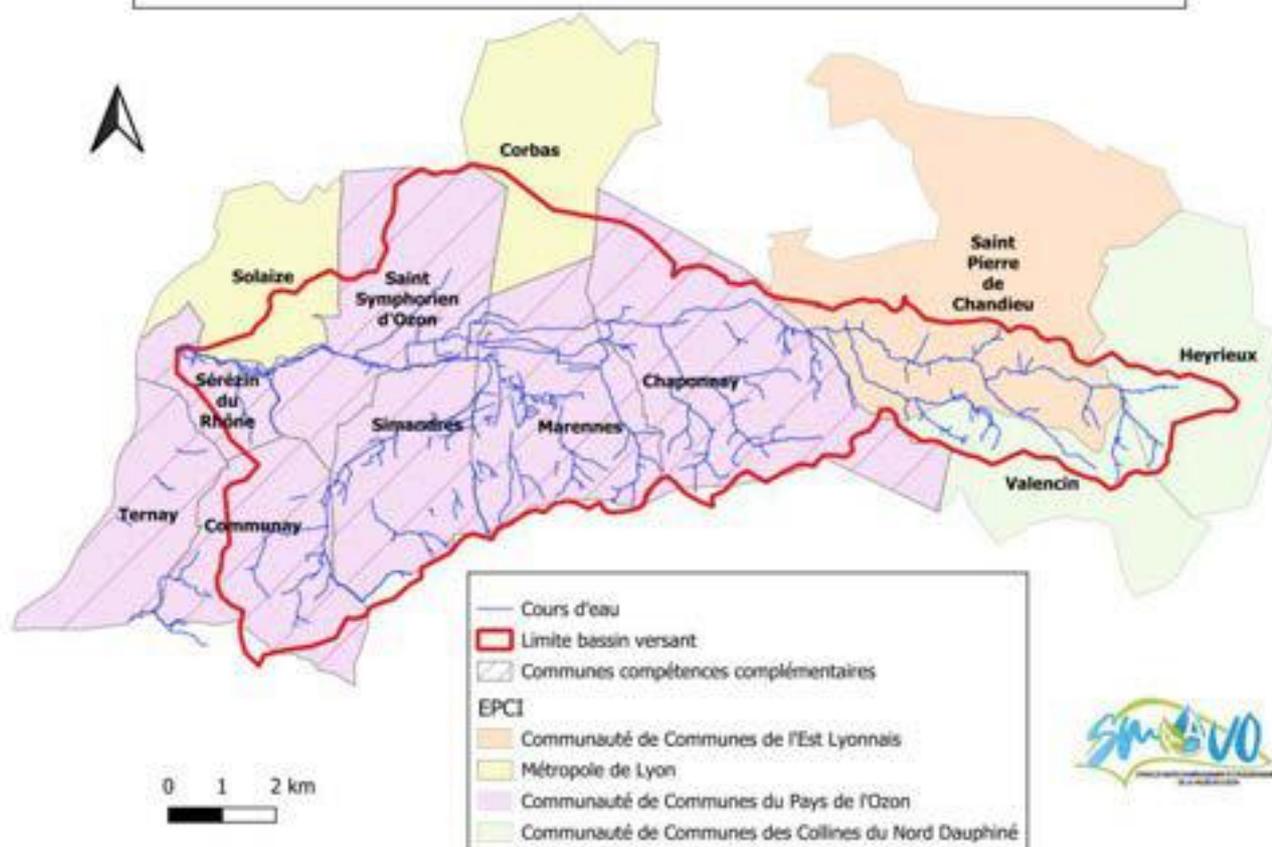
Annexes
Page 20





LE TERRITOIRE

Carte des EPCI concernés par la compétence GEMAPI et les compétences complémentaires



Le bassin versant de l'Ozon est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de l'Isère. Il s'étend sur une superficie de 90 km².

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont l'Ozon et son affluent principal l'Inverse. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant de l'Ozon compte environ 84 kilomètres de cours d'eau. La rivière de l'Ozon est un affluent du Rhône prenant sa source à Heyrieux et se jetant dans le Rhône à Sérézin-du-Rhône.

Les cours d'eau gérés par le SMAAVO sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

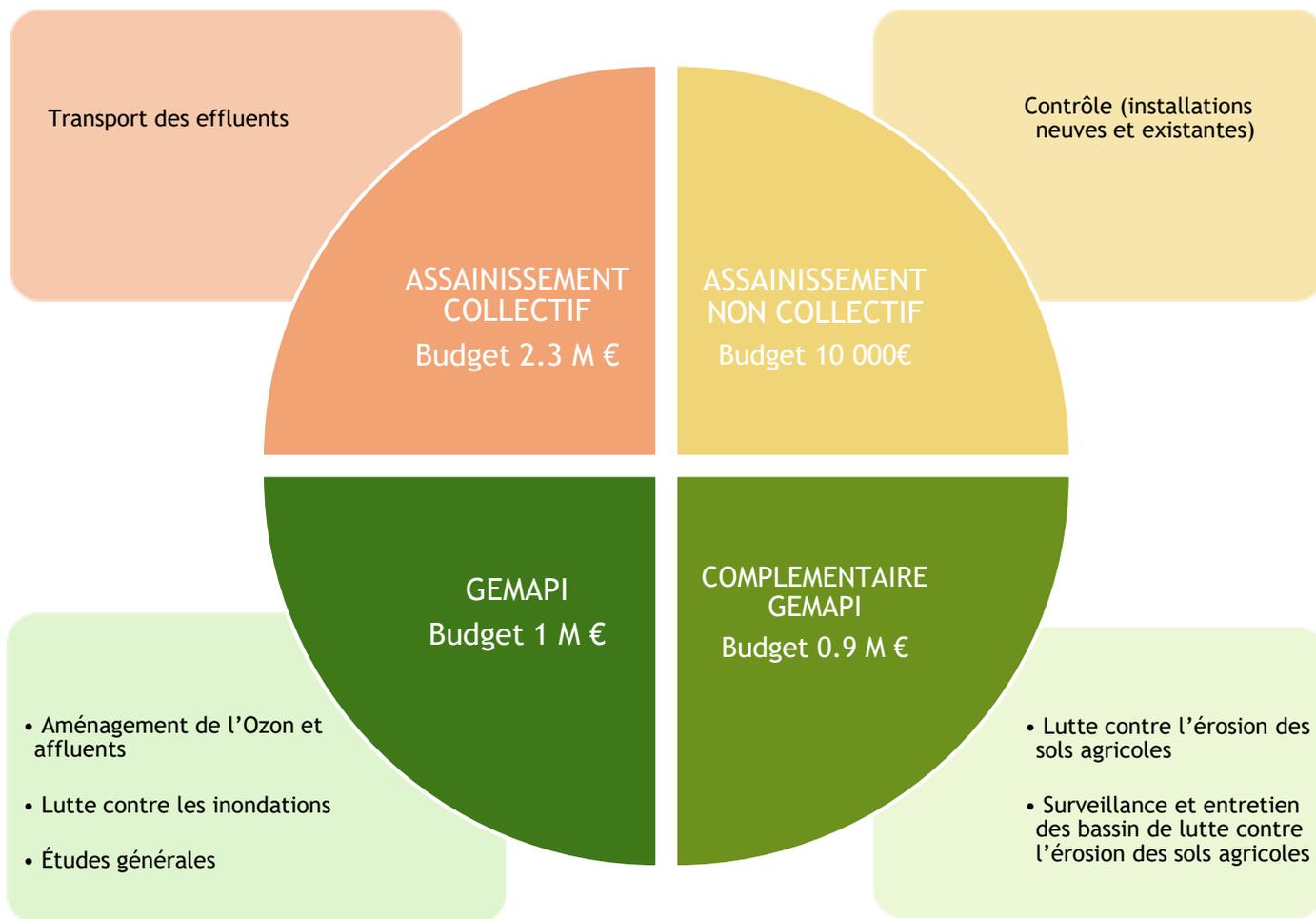
Le SMAAVO couvre les 12 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SMAAVO pour la compétence GEMAPI et 7 communes pour la compétence Complémentaire.

La population des communes du bassin versant s'élève à environ 50 000 habitants. Saint-Symphorien d'Ozon et Ternay sont les 2 pôles de population du territoire.



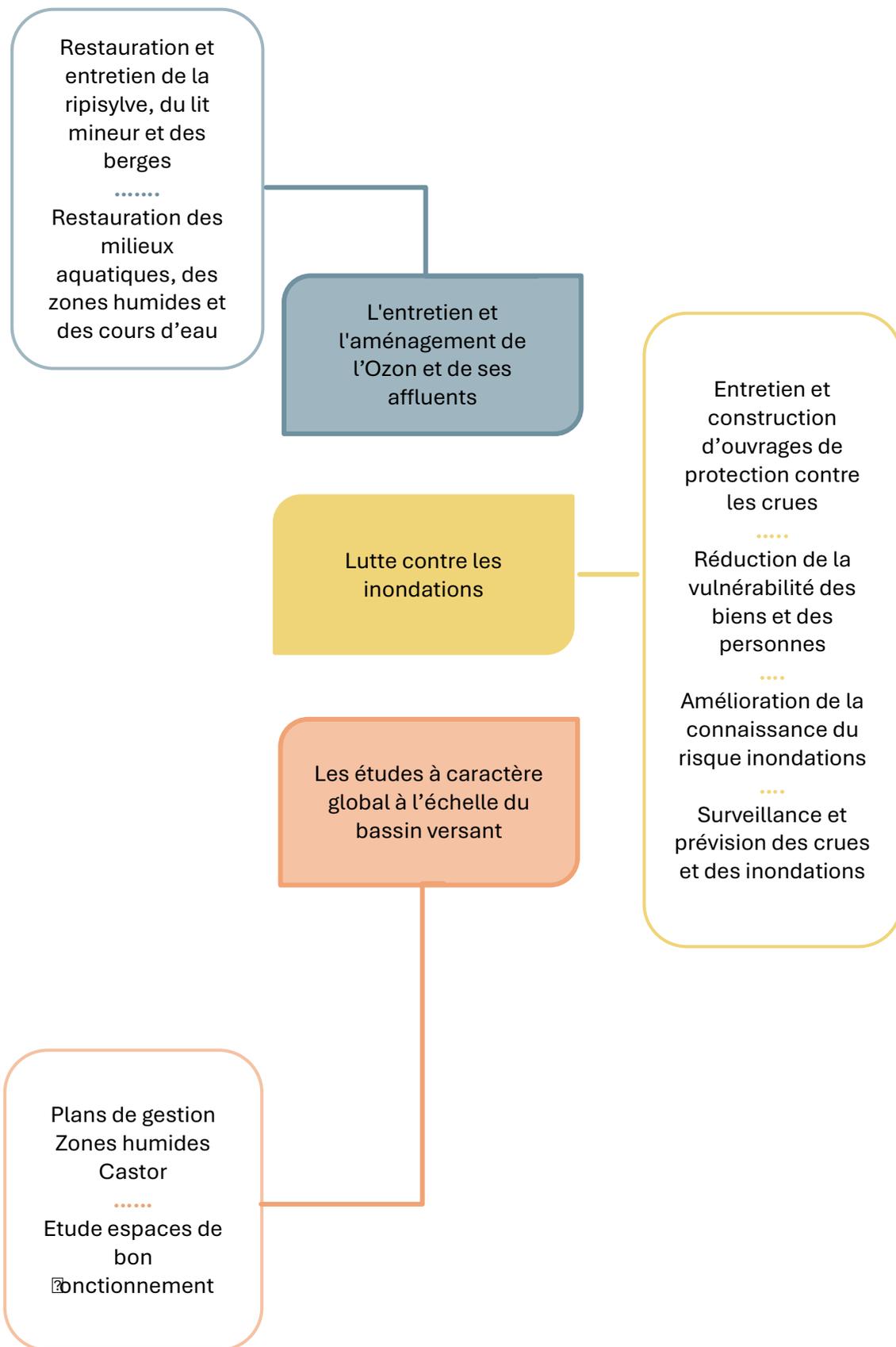
LES COMPETENCES

A l'origine chargé de gérer uniquement le transport des effluents, le SMAAVO a vu ses missions évoluer en 2018. Elles s'articulent aujourd'hui autour de 4 axes majeurs.





La compétence GEMAPI peut se découper en 3 grands ITEMS :





LA GOUVERNANCE

Conformément à ses statuts, le SMAAVO est administré par un comité syndical composé de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants, répartis dans les 4 collèges correspondant aux 3 compétences (Assainissement, GEMAPI et Complémentaire GEMAPI).



ASSAINISSEMENT

13 délégués

- 10 communes
- 3 MDL



GEMAPI

12 délégués

- 1 CCEL
- 2 Coll'ines
- 7 CCPO
- 2 MDL



COMPLEMENTAIRE GEMAPI

7 délégués

- 7 CCPO

Le collège GEMAPI - détail

12 délégués désignés par les intercommunalités adhérentes

Raphaël IBANEZ	CCEL
Bernard JULLIEN	Coll'ines
Patrick ROSET	Coll'ines
Tim ABELLAN	CCPO
Pierre BALLELIO	CCPO
Mireille BONNEFOY	CCPO
Michel BOULUD	CCPO
Jean-Philippe CHONE	CCPO
Cécile SUBRA	CCPO
Mattia SCOTTI	CCPO
Pierre ATHANAZE	Métropole GL
Nathalie DEHAN	Métropole GL



La compétence GEMAPI (*article L.211-7 du CEnv*)

- 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin de l'Ozon
- 2° - L'entretien et l'aménagement de l'Ozon et de ses affluents, canaux et plan d'eau
- 5° - La défense contre les inondations
- 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- 12° - l'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion administrative et financière) des démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant telles que PAPI, contrats de rivières, contrat de milieu, démarche de gestion du patrimoine naturel et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.



LE BUREAU

• Président

**Michel
BOULUD**



•1^e Vice-Président
*Relations avec les
collectivités
adhérentes et les
usagers*

**Nicolas
VARIGNY**



•2^e Vice-Président
*Finances et
Marchés Publics*

**Raphaël
IBANEZ**



•3^e Vice-Président
*Suivi du volet
Inondations*

**Pierre
BALLESIO**



•4^e Vice-Président
*Suivi de la
compétence
Assainissement*

**Jean-Luc
SAUZE**



•5^e Vice-Président
*Suivi du volet
Gestion des
Milieux
Aquatiques*

**Jean-Luc
ROCAVIVES**



•6^e Vice-Président
*Suivi du volet
lutte contre
l'érosion des sols*

**Christian
GAMET**



•7^e Vice-Président
*Délégué à la
communication*

**Mattia
SCOTTI**



•Membre non VP

**Michèle
EDERY**



•Membre non VP

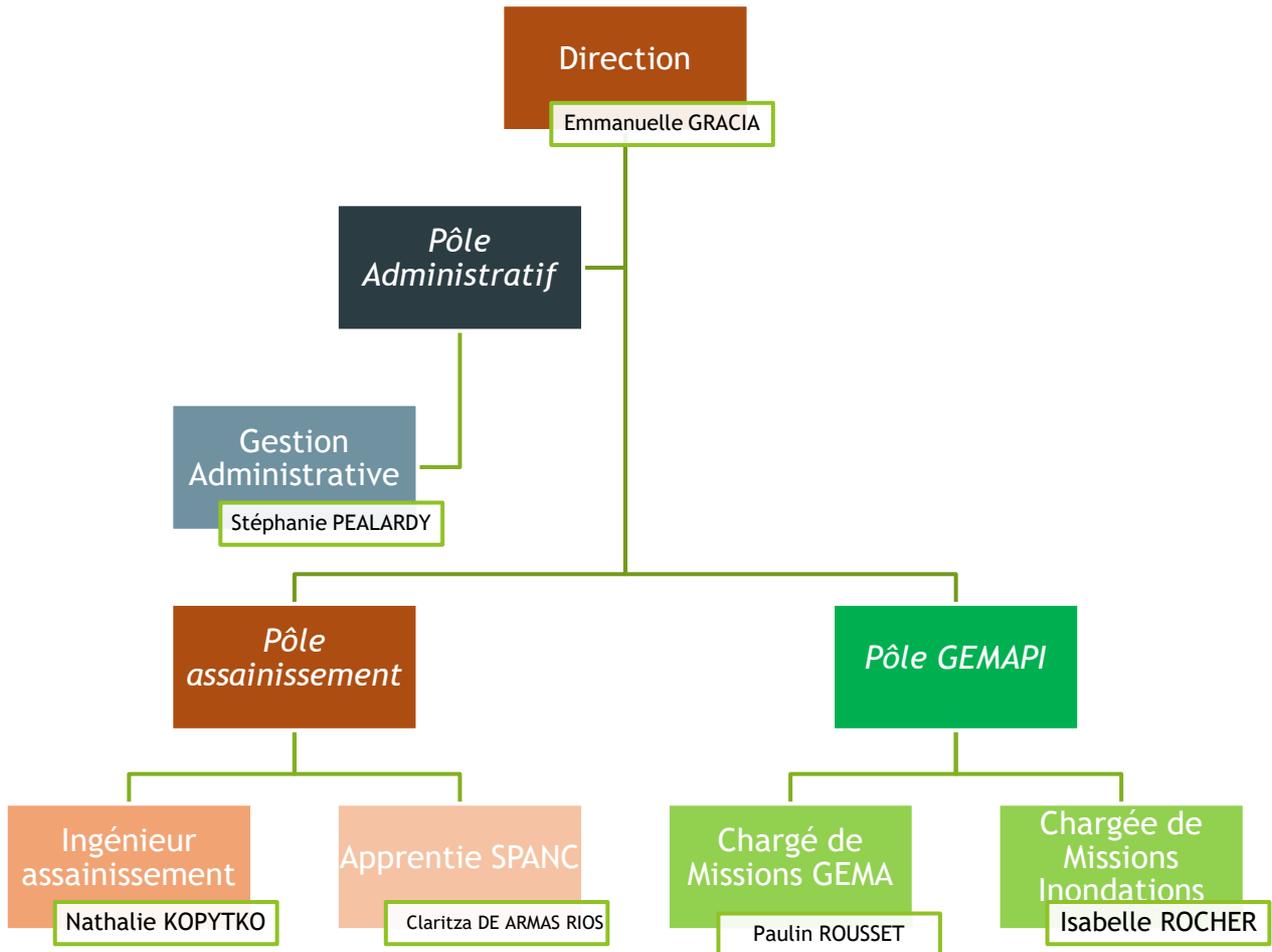
**Bernard
JULLIEN**





L'ÉQUIPE

L'équipe du syndicat est pluridisciplinaire. Elle est constituée de 6 agents avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et à l'assainissement.





LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMAAVO viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que des subventions.

Les participations des structures

Compétence GEMAPI :

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SMAAVO, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de trois critères :

- Le nombre d'habitants, pour 1/3
- De la superficie de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3
- Du linéaire du cours d'eau de son territoire sur le bassin versant, pour 1/3

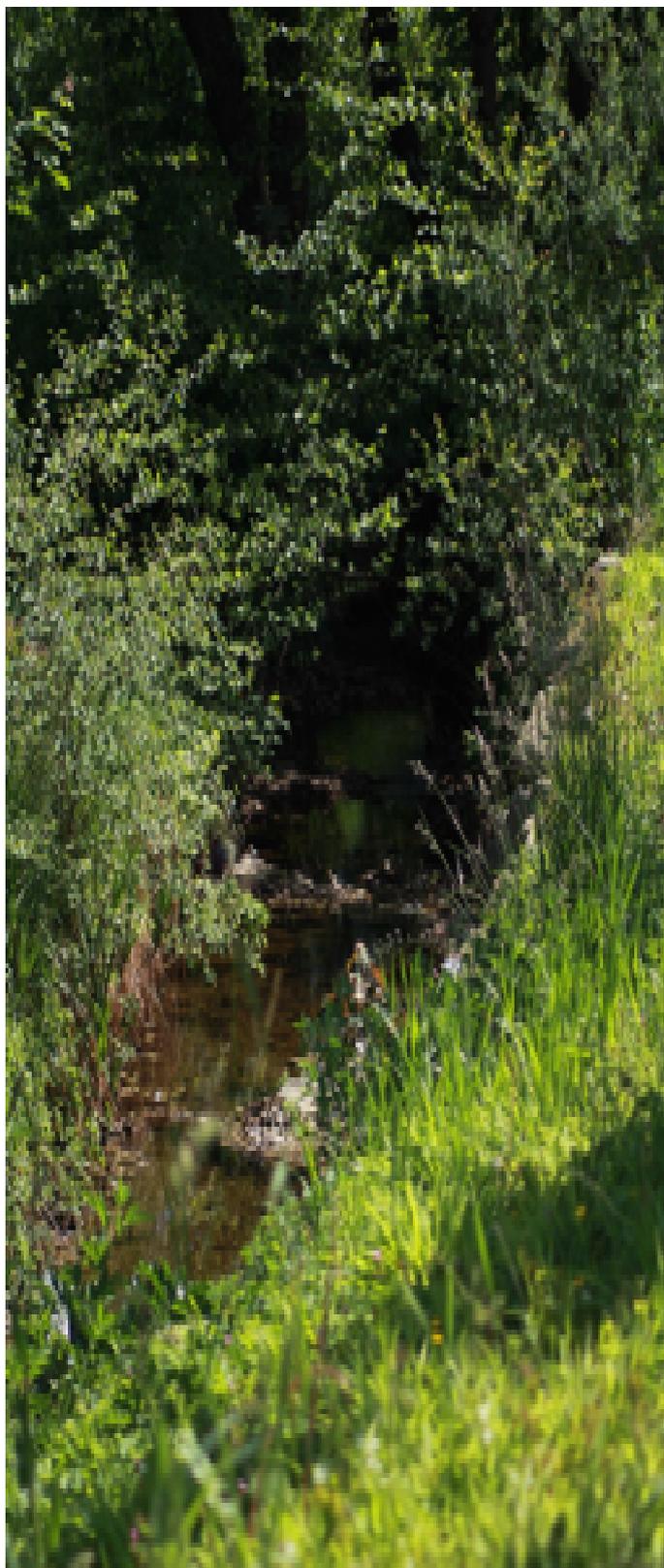
Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	Pourcentage de répartition
CC Est Lyonnais	8.78%
Nord Dauphiné	4.07%
CC Pays de l'Ozon	82.52%
Métropole Grand Lyon	4.63%

Les structures adhérentes ont la possibilité de voter individuellement des participations supplémentaires.

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SMAAVO bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SMAAVO sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, le Département et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.





LES PARTENAIRES

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMAAVO

Les partenaires institutionnels :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- Le Département du Rhône ;
- La Direction Départementale des Territoires ;
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- Etc.

Les partenaires locaux :

- Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
- Des syndicats agricoles ;
- Les syndicats intercommunaux d'eau ;
- Etc.

Les partenaires techniques :

- La Chambre d'Agriculture du Rhône ;
- La Fédération Départementale de Pêche ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;
- Etc.

Le SMAAVO constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques



BILAN 2023



Les réunions

page 12

Les marchés

page 15

La compétence GEMAPI

page 16

Fonctionnement

page 16

Investissement

page 17

Annexes

page 20



LES REUNIONS

Comités syndicaux

Comité du 2 février 2023

- Débat d'orientations budgétaires 2023
- Point marchés publics

Comité du 23 mars 2023

- Approbation des comptes de gestion
- Approbation des comptes administratifs
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Validation des remboursements de charges à caractère général et des charges de personnels des budgets annexes au budget principal
- Vote des participations statutaires 2023

Comité du 28 septembre

- Point Secrétariat/Finances
 - Délibération – compte rendu précédent
 - Délibération – DM
 - Délibération – Règlement budgétaire et financier
 - Délibération – Passage M57
 - Délibération – Durée amortissements M57
 - Délibération - Cotisations supplémentaire Gémapi
- Point RH
 - Délibération – Indemnités fonctions élus – modifications
 - Délibération – Référent déontologue élus
 - Point recrutements
- Point Marchés Publics
 - Point sur les contentieux en cours
 - Point sur les marchés attribués depuis dernier comité

Comité du 11 octobre 2023

- Point Secrétariat/Finances
 - Délibération – Changement adresse siège social
 - Délibération – Convention mise à disposition salles Simandres
 - Délibération – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Point RH
 - Délibération – Création d'un emploi non permanent – contrat de projet chargé de mission inondations



○ Délibération – Création de 2 postes non permanents pour accroissement d'activité temporaire

- Point remplacement technicien ANC
- Point assainissement
 - Présentation par Suez du rapport annuel de l'assainissement
 - Délibération – Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS)
 - Délibération - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS)
- Point GEMAPI
 - Délibération - Acquisition parcelle AS141 – Le Bas du Pontet
 - Délibération – Acquisition parcelles Combe de Fausses Marennes

Bureaux syndicaux

Bureau du 20 janvier 2023

- Débat d'orientations budgétaires 2023

Bureau du 24 février 2023

- Approbation des comptes de gestion
- Approbation des comptes administratif
- Affectation des résultats 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Validation des remboursements de charges à caractère général et des charges de personnels des budgets annexes au budget principal
- Vote des participations statutaires 2023

Bureau du 2 juin 2023

- Point sur l'obligation de réponses du Smaavo concernant les demandes d'urbanisme
- Point sur la zone humide de Chaponnay
- Retour sur la stratégie locale risque inondation
- Point sur la régularisation des déversoirs d'orage

Bureau du 8 septembre 2023

- Point Secrétariat/Finances
 - Délibération – compte rendu précédent
 - Délibération – DM
 - Délibération – Règlement budgétaire et financier
 - Délibération – Passage M57
 - Délibération – Durée amortissements M57
 - Délibération - Cotisations supplémentaire Gémapi
 - Point prospective financière
- Point RH



o Délibération – Indemnités fonctions élus – modifications

- o Délibération – Référent déontologue élus
- o Point recrutements
- o Remplacement Mr Linage Yves
- Point Marchés Publics
 - o Point sur les contentieux en cours
 - o Point sur les marchés attribués depuis dernier comité
- Point Plaquettes Communication

LES MARCHES

OBJET DU MARCHÉ	TYPE DE MARCHÉ	IDENTIFIANT TRESORERIE	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT
MOE ZH SSO	MAPA	2023MOEZHSSO	NATURA SCOP	54 849.00 TTC
Etude PAPI 4 et 5	MAPA	2023ETPAP1 2023ETPAP2	SEPIA	167 700 €TTC
MOE Travaux PG cours d'eau lot 2	MAPA AC BCC	2023MOEPG	VDI	50 000 € HT/AN
Travaux PG Cours d'eau - PPRE	MAPA AC BCC	2023TVXPG	GREENSTYLE / RAMPA	350 000 € HT/AN
EBF	MAPA	2023ETEBF	CEREG	103 680€ TTC
Mission complémentaire castors	DEVIS PLUSIEURS FOIS	2023ETCASTOR	ECOTOPE	11 100 TTC
Dossier dérogation castors	DEVIS PLUSIEURS FOIS	2023ETCASTOR2	ECOTOPE	23 790.00 TTC
Diagnostic vulnérabilité	CONSULTATION	2023DIAGVUL	ARTELIA	24 000 €TTC

MAPA - Marchés Passés selon la Procédure Adaptée

AC - Accord Cadre

BCC - Marchés à Bons de Commande

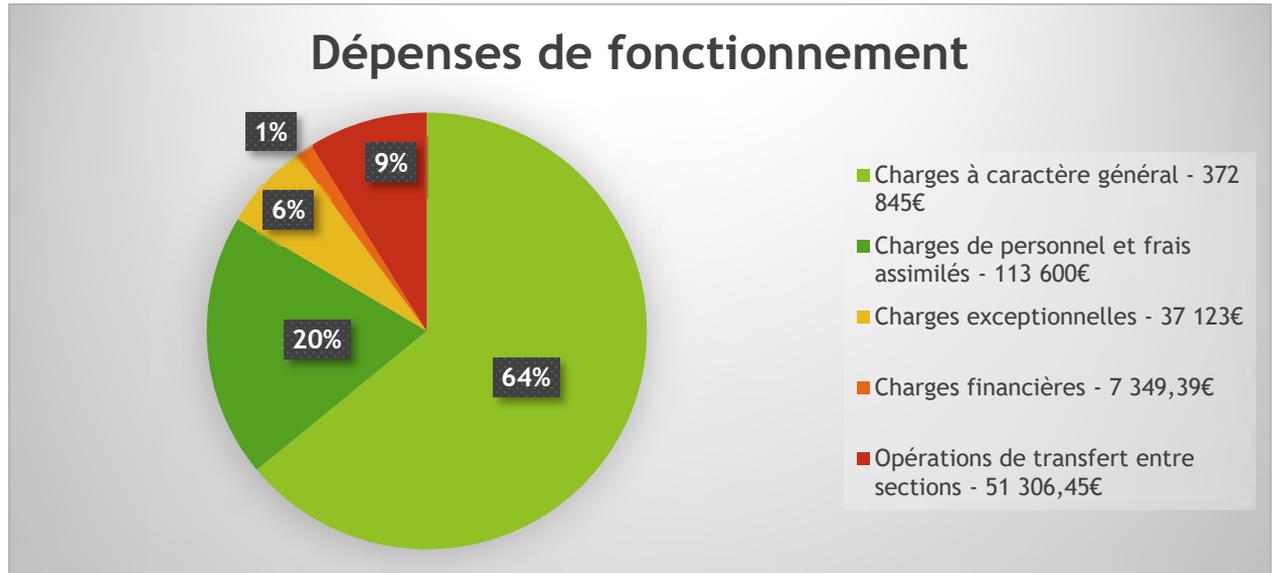


LA COMPÉTENCE GEMAPI – FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 582 253€

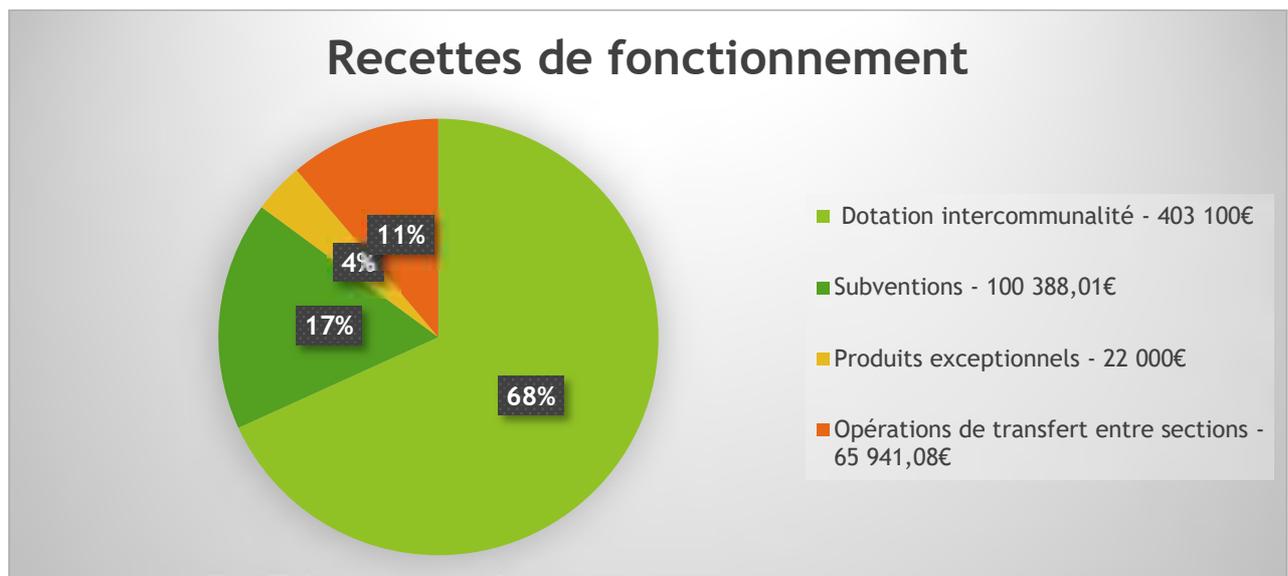
Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 582 253€. En excluant les opérations d'ordre de virement entre sections, les dépenses de fonctionnement réelles sont de 530 947€.

Les dépenses liées à l'entretien des cours d'eau ont représenté 15 000€.



Recettes de fonctionnement : 591 729€

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 525 788€.



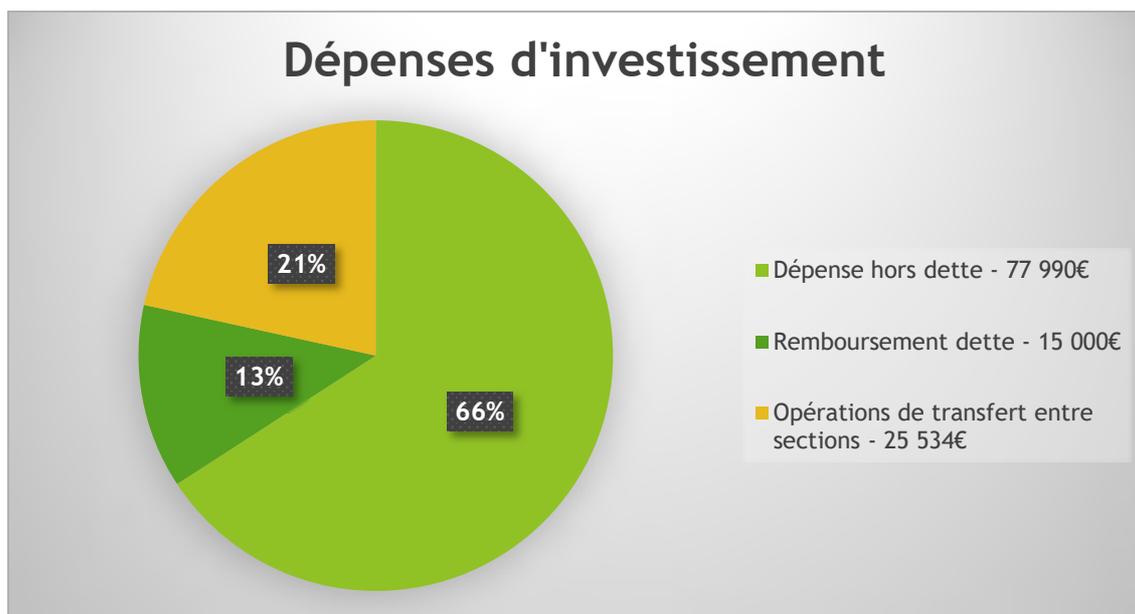
Le détail des actions réalisées par le SMAAVO est présenté en annexe



LA COMPETENCE GEMAPI – INVESTISSEMENT

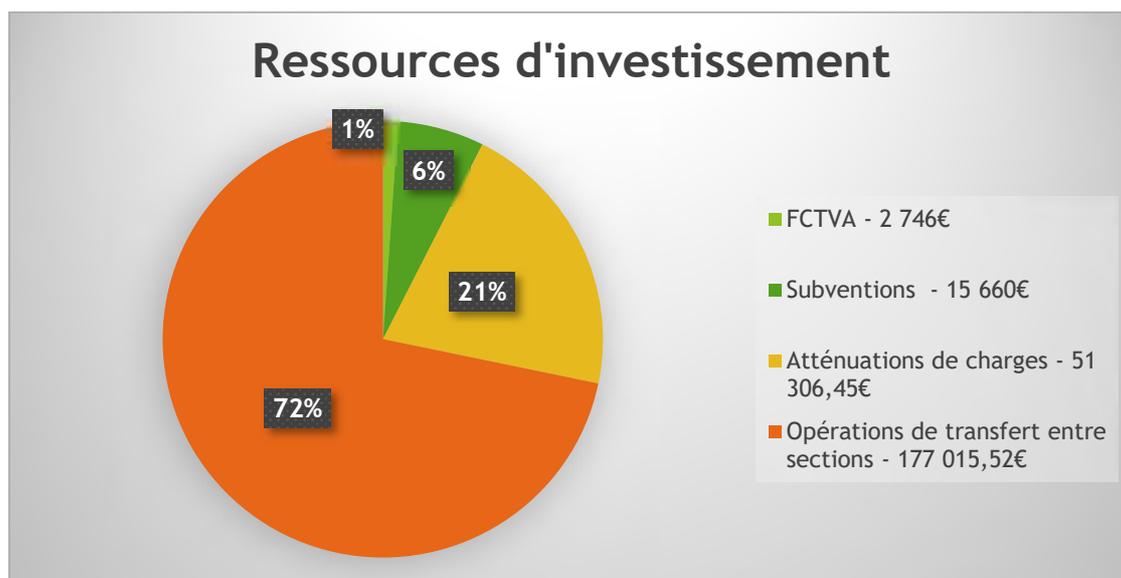
Dépenses d'investissement : 118 524€

La majorité des dépenses réelles d'investissement a été consacrée à la réalisation des études du PAPI dont l'état d'avancement est présenté en annexe.



Recettes d'investissement : 246 728€

Les recettes réelles d'investissement à prendre en compte sans les opérations de transfert entre section s'élèvent à 69 713€.



Le détail des actions réalisées par le SMAAVO est présenté en annexe



SOMMAIRE DES ANNEXES

GEMAPI - Fonctionnement

Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du bassin versant de l'Ozon	21
L'entretien des zones humides.....	27
L'entretien des ponts	27
Les plans de gestion	29
__1/ Plan de gestion des principales zones humides du territoire	29
__2/ Plan de gestion du castor	29
L'étude « espaces de bon fonctionnement »	30

GEMAPI - Investissement

Le PAPI d'intention.....	31
Les études de maîtrise d'oeuvre	33
__1/ PPRE.....	33
__2/ Piège à embâcles ruisseau du Bié - Chaponnay	34
__3/ Zone Humide Saint Symphorien d'Ozon	35



PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU BASSIN VERSANT DE L'OZON - BILAN ANNUEL 2023 : ENTRETIEN

Rappel du Contexte

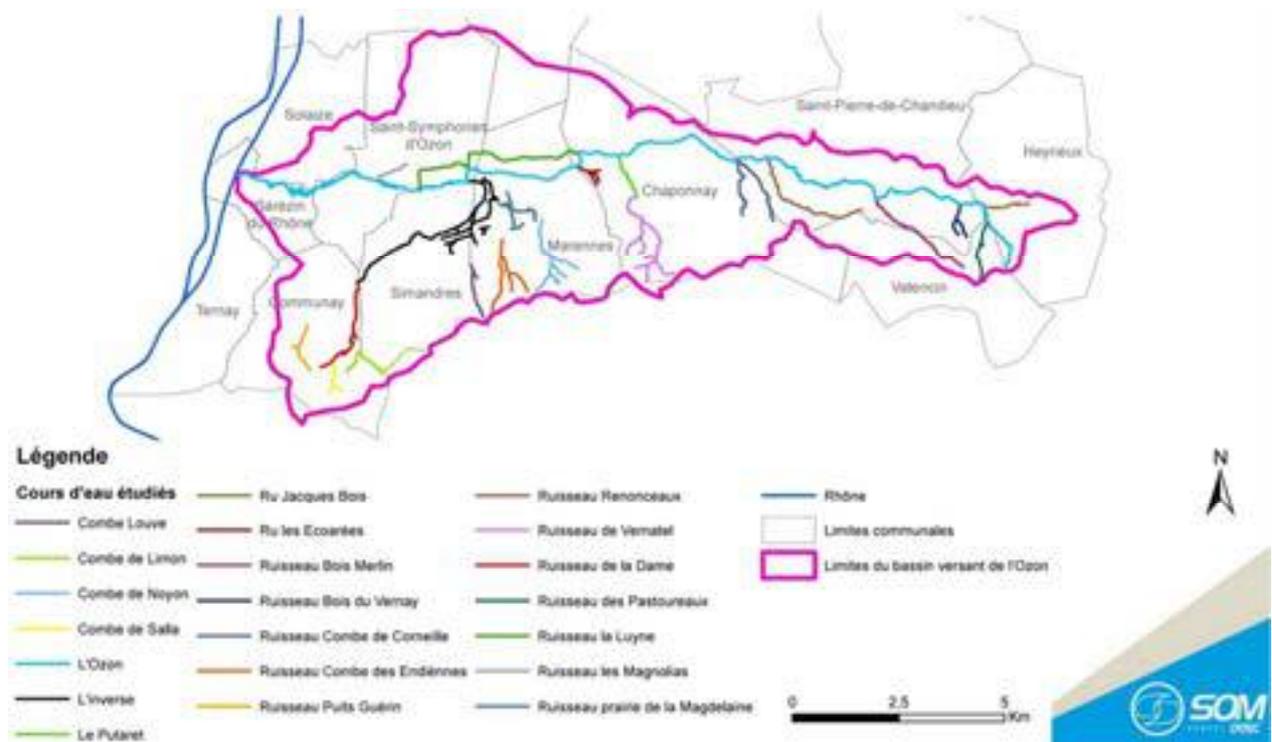
Le bassin de l'Ozon se trouve au sud-est de l'agglomération lyonnaise. Il s'étend, sur dix communes du Rhône et deux communes de l'Isère, de Heyrieux à Sérézin-du-Rhône, sur une superficie d'environ 90 km².

L'Ozon prend sa source sur la commune d'Heyrieux, à une altitude de 340 m, et rejoint le Rhône, plus précisément dans le canal de fuite de Pierre-Bénite, à Sérézin-du-Rhône, à une altitude de 158 m après un parcours de 21,6 km d'est en ouest.

Le bassin versant se distingue globalement en trois secteurs paysagers :

- Les collines d'Heyrieux, Saint-Pierre-de-Chandieu et Chaponnay, où l'Ozon s'écoule entre les premiers reliefs du bas Dauphiné ;
- La plaine de l'Ozon de Chaponnay à Marennes, zone plane à dominante agricole. Il s'agit d'une ancienne et vaste zone marécageuse dont des zones humides relictuelles subsistent ;
- La zone urbaine avale, de Saint-Symphorien-d'Ozon à Sérézin-du-Rhône.

L'Ozon est alimenté par 20 affluents (cf carte 1 ci-dessous). L'ensemble du parcours hydrographique de l'Ozon forme un linéaire de 83 km.



Carte 1 : des cours d'eau du bassin versant de l'Ozon



En 2022, le SMAAVO a établi un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du bassin versant de l'Ozon sur 5 années.

L'objectif de ce PPRE est de mettre en place des aménagements, de réaliser des opérations d'entretien et de restauration pour améliorer la qualité écologique des milieux, la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique.

Lors de la phase d'étude du PPRE, un manque d'entretien de certains tronçons a été constaté entraînant ainsi :

- Un comblement progressif du lit mineur par des bois morts (Chute d'arbres vieillissants ou morts, création d'embâcles)
- Une fermeture progressive du lit (formation d'un tunnel végétal)
- Un développement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Entretien des cours d'eau

Afin de remédier aux problématiques de manque d'entretien (essentiellement sur des propriétés privées), le SMAAVO a pris à sa charge les travaux nécessaires et a engagé 2 prestataires pour les réaliser (Brigades Nature et Green Style).

Ces opérations d'entretien consistaient à :

- Longer à pied les tronçons problématiques
- Retirer les embâcles manuellement ou à l'aide d'un camion grue (uniquement ceux pouvant accroître le risque inondation)
- Stocker le bois en haut de berge, hors de portée du cours d'eau ou réaliser un billonnage en laissant du bois dans le cours d'eau
- Retirer préventivement des arbres morts susceptibles de provoquer des embâcles.
- Couper ou arracher les plants isolés d'Espèces Exotiques Envahissantes (Renouée du Japon / Laurier / Buddleia)

En 2023, il était initialement prévu de réaliser de l'entretien sur 43 km linéaire de cours d'eau.

Les Brigades Natures ont travaillé 14 journées pour un coût de 8680 € HT.

Green Style a travaillé 7 journées pour un coût de 7 376 € HT

En réalité face à la difficulté du terrain, les entreprises ont manqué de temps pour passer sur les 43 km linéaires prévus. De plus l'accès à certains secteurs fut difficile et/ou impossible en raison de clôtures, ou d'inondations liées à la présence du castor.

Ainsi les entreprises ont parcouru 31,4 km soit 73 % de l'objectif.

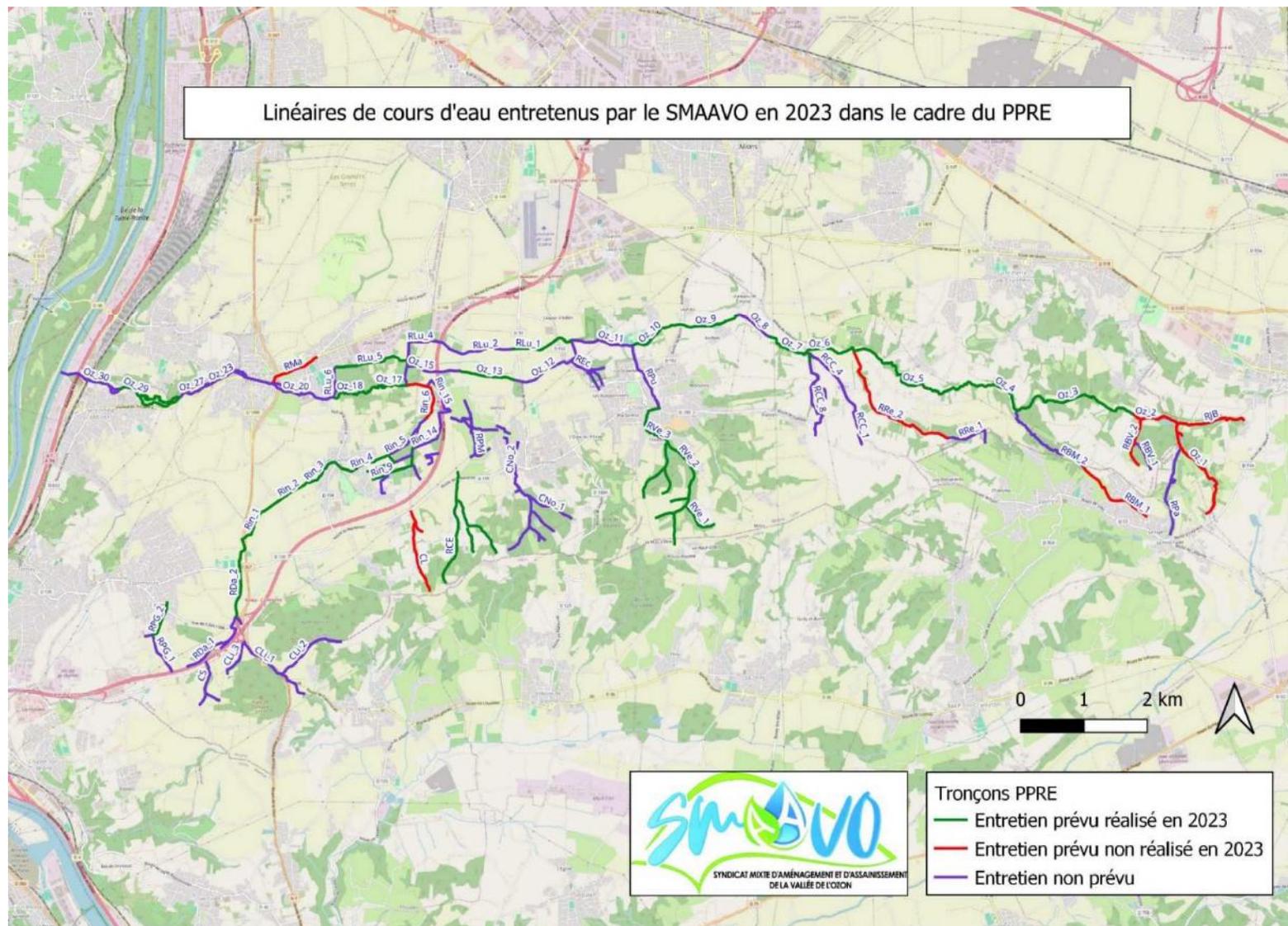
Le ratio moyen d'avancement est de 1,5 km linéaire par jour.

La carte 2 localise :

- Les tronçons entretenus par le SMAAVO en 2023
- Les tronçons où l'entretien n'a pas pu être réalisé en 2023 (faute de temps)
- Les tronçons où aucun entretien n'était prévu en 2023

Le SMAAVO est également intervenu ponctuellement pour retirer des embâcles problématiques sur des tronçons non prévus, suite à des signalements. Cela a représenté une dizaine d'embâcles en 2023

Un embâcle conséquent n'a pas été retiré sur le tronçon Oz-3 à Saint-Pierre-de-Chandieu en raison de son volume. Il nécessite l'intervention d'un engin mécanique. L'embâcle obstrue partiellement la rivière, il est situé en zone forestière et ne constitue pas de risque imminent.



Carte 2 : Linéaires de cours d'eau entretenus par le SMAAVO en 2023 dans le cadre du PPRE

Galerie photo

Toutes ces opérations ont été subventionnées à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau RM&C.

1) Embâcle (Saint-Pierre-de-Chandieu)



Embâcle avant retrait (Saint-Pierre-de-Chandieu)



Stockage du bois hors d'eau



Cours d'eau après retrait de l'embâcle

2) Embâcle (Saint Symphorien d'Ozon)



Embâcle avant retrait



Cours d'eau après retrait de l'embâcle

3) Embâcle (Sérézin-du-Rhône)



Embâcle avant retrait (Sérézin-du-Rhône)



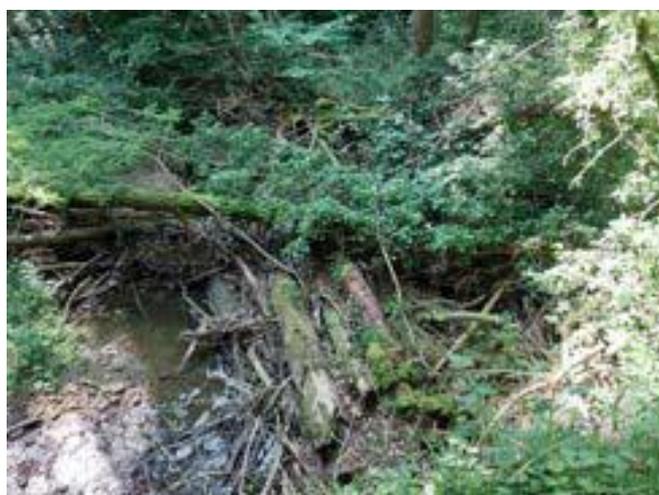
Cours d'eau après retrait de l'Embâcle

4) Espèce Exotique Envahissante (Chaponnay)



Plan de laurier isolé avant arrachage (Chaponnay)

5) Embâcle Saint-Pierre-de-Chandieu



Embâcle non retiré (Oz-3, Saint-Pierre-de-Chandieu)

6) Stockage du bois hors d'eau (Saint-Pierre-de-Chandieu)



Zones de stockage du bois issu des embâcles, en haut de berge, hors d'eau



L'ENTRETIEN DES ZONES HUMIDES

En 2023, la seule zone humide entretenue par le SMAAVO est la zone humide de la Sauzaye. Cet entretien consiste en :

- Entretien de la roselière (1/3 chaque année)
- Entretien des espaces verts des parkings 6/an
- Entretien des prairies par fauche tardive
- Entretien des platelages
- Abattage des arbres jugés dangereux pour la sécurité des personnes et des biens
- Réalisation d'une bande de propreté aux abords des chemins 6/an

OPERATION	NATURE	ent/Invest	GEMAPI/Comp	Budget TTC	COMMUNE	DATE BC TEC.
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI	45 000,00 €	Chaponnay	16/02/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI		Chaponnay	11/04/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI		Chaponnay	25/07/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI		Chaponnay	09/10/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI	7 196,00 €	Chaponnay	04/05/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI	1 592,00 €	Chaponnay	26/07/2023
ZH Sauzaye	Entretien	F	GEMAPI	1 455,00 €	Chaponnay	07/11/2023

L'ENTRETIEN DES PONTS

Afin d'éviter des débordements liés à des dépôts de sédiments trop important, le SMAAVO a fait procéder au curage de l'Inverse au niveau du point de l'Oie à Simandres et du pont Lobo à Saint Symphorien d'Ozon pour un montant global de 15 326.40€ TTC. Afin de mieux gérer les sédiments sur le bassin versant, une étude spécifique du transport sédimentaire serait intéressante à programmer dans les années à venir.



Curage pont Lobo



Curage pont de l'Oie



LES PLANS DE GESTION

1/ Plan de gestion des principales zones humides du territoire

Dans la cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le SMAAVO élabore actuellement un plan de gestion pluriannuel visant à pérenniser ou restaurer les trois principales zones humides du bassin versant de l'Ozon, à savoir :

- le marais de Simandres,
- la zone humide de Saint-Symphorien-d'Ozon,
- la zone humide de la Sauzaye à Chaponnay.

Suite à la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic global de ces milieux, le bureau d'études en charge de la mission proposera au syndicat un programme d'intervention de 5 ans sur chacune des zones. Seront notamment observées, les fonctions : Hydrologiques, hydrauliques, écologiques (faune, flore) socio-économiques (activités professionnelles et de loisir) L'étude se déroulera tout au long des années 2022-2023 et les premières actions pourront débuter dès 2024.

L'étude a été attribuée en février 2022 à SAFEGE SUEZ CONSULTING SAS pour un montant de 60 000€ TTC et devait initialement durer 1 an. Les conditions météorologiques de 2022 n'ayant pas permis de réaliser un état des lieux correct, il a été convenu avec le prestataire de prolonger cette phase sur l'année 2023.

La rédaction des propositions de fiches action a été réalisée fin 2023 pour présentation aux élus SMAAVO début 2024.

La fin de l'étude (validation des fiches action) est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2024.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RM&C.

Type de réunion	Date
Réunion technique	12/01
	28/02
	11/10
	15/12
COPIL	24/04
COTECH	20/11

2/ Plan de gestion du castor

Afin de protéger l'espèce et de la concilier avec les activités humaines, le SMAAVO a lancé en 2020 une étude pour la réalisation d'un plan de gestion du Castor d'Europe sur le bassin versant (attributaire : Ecotope). L'objectif est de dresser l'état actuel de cette population sur le territoire pour ensuite définir des secteurs où sa présence est acceptée et/ou acceptable (zones humides et milieux naturels par exemple) et des secteurs trop sensibles pour le laisser s'installer durablement (centres urbains). Pour cela, les enjeux humains, environnementaux et agricoles ont été étudiés et analysés.

En 2023, il a été décidé de compléter l'étude pour un montant global de 46 890€ TTC incluant une modélisation des impacts des barrages sur les cours d'eau.

L'année 2023 a été consacrée aux échanges avec la DREAL 69 et l'OFB afin de finaliser la rédaction des fiches actions qui seront présentées aux élus début 2024.

Pour ce faire, de nombreuses réunions ont eu lieu tout au long de l'année :

Type de réunion	Date
Réunion technique	27/07
	6/11
	23/11
	19/12
COTECH	28/11

Un COPIL s'est tenu le 11 décembre 2023 ayant eu pour objet la présentation des axes de travail possible.



L'ETUDE « ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT »

Les objectifs de la présente étude sont multiples :

- Mettre à jour et compléter l'étude hydrogéomorphologique de l'Ozon, datant de 2011, notamment concernant les espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Faire un lien avec le PAPI pour la mise en place de solutions fondées sur la nature en vue de la protection contre les inondations
- Définir un programme d'actions hiérarchisées et partagé par tous les acteurs concernés par cet EBF
- Définir les espaces sur lesquels intervenir en priorité
- Être une aide à la réalisation de la stratégie foncière du SMAAVO, notamment en identifiant les parcelles publiques comprises dans les EBF qui seront définis.
- Faire en sorte que la délimitation des EBF soit partagée de façon collégiale par tous les acteurs du territoire. Pour cela, il sera nécessaire de :
 - o Sensibiliser les élus, les acteurs et participants à la démarche
 - o Etablir un état des lieux et diagnostic partagé
 - o Mener une démarche participative, concerter, communiquer auprès des communes et des usagers pour aboutir à un EBF partagé et un programme d'actions co-construit par les acteurs concernés

L'étude a été attribuée en septembre 2023 au bureau d'étude CEREG et doit durer 18 mois.
Le copil de lancement a eu lieu le 18 octobre 2023.

Deux réunions techniques ont eu lieu les 4 septembre et le 21 novembre.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau RM&C.



LE PAPI D'INTENTION

Actuellement sur le BV de l'Ozon, le PAPI d'intention est en cours. Dans ce PAPI d'intention, figure plusieurs axes de travail : amélioration de la connaissance du comportement hydrauliques des cours d'eau (mieux connaître l'aléa inondations pour mieux le traiter), analyse des enjeux dans l'enveloppe de crue, analyse cout-bénéfices afin de choisir des investissements (travaux) les plus « rentables » possibles en matière de diminution/mitigation du risque, réduction de la vulnérabilité chez les habitations en zones inondables, communication autour du risque inondations, etc...

- Afin de répondre au mieux aux attentes des services de l'Etat, le SMAAVO s'est doté d'un AMO (marché attribué fin 2022 à TA Conseils).
- Le marché permettant la réalisation des études FA4 et FA5 a été attribué début 2023 à SEPIA pour une durée prévisionnelle de 24 mois. L'année 2023 a été consacrée au recueil des données (phase 1) et le COPIL de présentation aura lieu début 2024.
- Le marché concernant la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des entreprises a été également attribué début 2023 au bureau d'étude Artélia – agence d'Echirolles pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

L'ensemble de ces études est subventionné à hauteur de 50% par le fond Barrière.

PAPI Intention Vallée de l'Ozon Etat d'avancement des actions au 31 décembre 2023

Axe	Action	Maître d'ouvrage	Etat
Axe 0 gouvernance	1 Mobilisation d'une équipe de projet pour la mise en œuvre du PAPI d'intention	SMAAVO	A poursuivre
	1A Mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du PAPI d'intention en vue du dépôt du PAPI complet	SMAAVO	En cours
	2 Construction d'une collectivité compétente en GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Ozon	SMAAVO / EPCI	A poursuivre
Axe 1 amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	3 Étude hydrogéomorphologique et des aléas hydrauliques du bassin de l'Ozon	État	En cours
	4 Étude de scénarios d'aménagement, analyse multicritères et définition du programme d'actions du PAPI complet	SMAAVO	En cours
	5 Caractérisation des enjeux et du risque inondation sur les combes torrentielles des sous-bassins de l'Ozon	SMAAVO	En cours
	6 Pose d'échelles limnimétriques et de repères de crues	CCPO / SMAAVO	Terminée
	7 Outils de communication en vue de promouvoir la conscience du risque	SMAAVO	A poursuivre
	8 Contribution à la mise à jour de la BDHI	SMAAVO	Terminée
Axe 2 surveillance et prévision des crues et inondations	9 Définir la stratégie de maîtrise foncière de l'espace alluvial pour l'expansion des crues	SMAAVO /EPCI/communes/CA69	En cours
	10 Remise en service de la station hydrométrique de la DREAL	État	Terminée
Axe 3 alerte et gestion de crise	11 Réalisation et mise à jour des plans communaux de sauvegarde sur toutes les communes du bassin	Communes/SMAAVO	En cours
Axe 4 prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	12 Prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT de l'agglomération lyonnaise et nord Isère et les PLU	CLE Est lyonnais / SEPAL / SM SCOT Nord Isère	A poursuivre
	13 Appui aux collectivités lors de la délivrance des permis de construire	EPCI/SMAAVO	A poursuivre
Axe 5 actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	14 Diagnostics de vulnérabilité des entreprises et bâtiments publics	SMAAVO	En cours
	15 Mise en œuvre des actions de lutte contre l'érosion	MétropoleGL/CCPO/SMAAVO/agriculteurs	A poursuivre
Axe 7 gestion des ouvrages hydrauliques	16 Définition du système d'endiguement du bassin de l'Ozon et de son gestionnaire	SMAAVO	Terminée



Type d'action	Type de réunion	Date
Fiches actions 4 et 5	Réunion de lancement	25/04
	Réunion modélisation	10/05
	1 ^{ère} concertation	3/07
	Réunions techniques	27/07
		3/08
		18/09
		2/10
		4/12
COTECH	19/12	
Fiche action 11	Formation IRMA	27/04
	Exercice sur table	25/05
Fiche action 14	Réunion de lancement	1/06
Fiche action 6	Pose repère de crue	29/06

LES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE

1/ PPRE

Suite au départ de M HEBERT et au recrutement d'un agent contractuel sans expérience professionnelle, le SMAAVO a fait le choix de recruter un maître d'œuvre pour l'accompagner à la mise en œuvre des travaux du PPRE, au moins sur la 1^{ère} année (marché MOEPG).

Ce marché a été divisé en 2 lots :

- Lot 1: Reconstitution de la ripisylve → attributaire Dynamique Hydro (marché dénoncé dès le démarrage pour non respect du CCTP de la part du prestataire)
- Lot 2 : Intervention sur les ouvrages hydrauliques → attributaire VDI

Etudes réalisées :

Tronçon	Rivière	Commune	Actions	MOE 2023 TTC
Oz-22	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Diversification des écoulements - Banquette d'hélophytes	840,00 €
Oz-25	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Reprise des berges - Fascines	1 680,00 €
Oz-25	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Reprise des berges - Fascines	
Oz-25	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Reconstitution de la ripisylve ponctuelle	
Rin-2	L'inverse	Simandres	Reconstitution de la ripisylve	7 440,00 €
Rin-2	L'inverse	Simandres	Reprise des berges - Fascines	
Oz-10	L'Ozon	Chaponnay	Intervention sur ouvrage (arrasement petit seuil)	840,00 €
Oz-25 + Piege à embâcles	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Intervention sur un ouvrage hydraulique	840,00 €
Oz-23	L'Ozon	Saint-Symphorien-d'Ozon	Intervention sur un ouvrage hydraulique	20 640,00 €
Oz-1	L'Ozon	Valencin	Installation de passerelle	
Oz-4	L'Ozon	Saint-Pierre-de-Chandieu	Installation de passerelle	
Rpa	Ruisseau des pastouraux	Valencin	Installation de passerelle	

Les travaux d'installation de passerelles ont été abandonnés car hors champs de compétence SMAAVO.

Les travaux sur Oz-25 seront réalisés au moment des travaux du PAPI pour pouvoir bénéficier d'un subvention via le fond Barnier.



2/ Piège à embâcles ruisseau du Bié - Chaponnay

De violents orages successifs ont touché le territoire du SMAAVO entre les mois de mai et juin 2018, notamment la commune de Chaponnay entre le 7 et le 13 juin 2018, ayant entraîné localement des dégâts. Le ruisseau du Bié, qui longe la RD150 à l'est du centre-bourg a connu un dysfonctionnement notable lors de ces épisodes. En effet, la chaussée qui recouvre la partie busée du cours d'eau a été détériorée, laissant penser à une mise en charge de celle-ci notamment due à la présence importante d'embâcles.

Suite à ces épisodes, un diagnostic a été réalisé en différents points du bassin versant afin d'identifier les causes des désordres et évoquer des pistes d'aménagement. Il a été suivi d'une étude de faisabilité visant à affiner les solutions d'aménagement évoquées.

Il s'agit de mettre en place un piège à embâcles composé d'IPN espacés de 0.5m et d'une hauteur de 4m dont la moitié pour l'ancrage., environ 70 m en amont du busage qui permettra d'intercepter les éléments les plus grossiers.

En complément de ce dispositif, une grille sera positionnée en entrée du busage, permettant de stopper les éléments plus petits.

Les objectifs du marché sont :

- La définition et la proposition d'un projet d'aménagement dans l'objectif de protection des biens et des personnes de la commune de Chaponnay
- L'élaboration du dossier réglementaire associé au projet
- La mission d'assistance pour la passation des marchés de travaux
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ainsi que l'assistance à la réception.

Le marché a été attribué en fin 2022 à Hodi Ingénierie pour un montant de 15 000€ TTC. Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 3 mai 2023 au cours de laquelle la majorité des riverains était présente. **Les propriétaires de la parcelle destinée à recevoir les eaux en cas d'inondation temporaire n'étaient pas présents mais ils ont fait savoir par écrit qu'ils s'opposaient au projet d'implantation.**

Le projet a donc été mis en suspens.

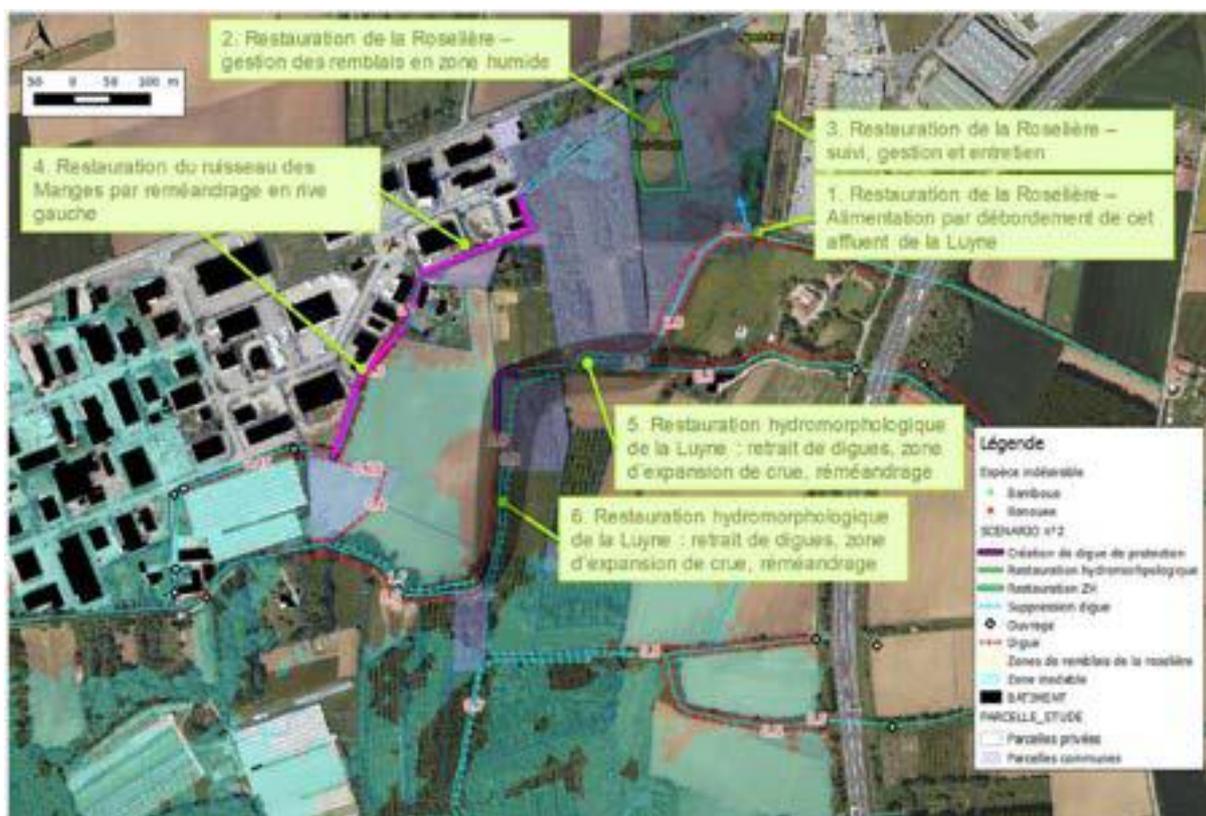
Une reprise dans le cadre des travaux PAPI est à prévoir.

3/ Zone Humide Saint Symphorien d'Ozon

La zone humide de Saint-Symphorien-d'Ozon située sur la commune éponyme, fait partie de la zone d'intérêt écologique (classée ZNIEFF 1) « Cressonnières de Simandres et Saint Symphorien d'Ozon » d'une superficie de 145 ha. Elle fait l'objet d'un classement en ZHIEP (Zone humide d'Intérêt Environnemental Particulier).

Il s'agit de restaurer :

- La roselière située entre le ruisseau des Manges et le ruisseau de la Donnière,
- Le ruisseau des Manges
- La Luyne, entre sa confluence avec le ruisseau de la Donnière et la canal répartiteur de crues.



Les objectifs du marché sont :

- La définition et la proposition d'un projet pour la restauration de la zone humide de Saint-Symphorien-d'Ozon et la restauration hydromorphologique de la Luyne (PRO) ;
- L'élaboration des dossiers réglementaires associés au projet ;
- La mission d'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ainsi que l'assistance à la réception (DET et AOR).

Le marché a été attribué début 2023 à Natura SCOP pour un montant de 60 000€ TTC.



Type de réunion	Date
Réunion de lancement	14/03
Réunion technique	3/04
	16/05
	1/09
	6/09
	14/12
Point DREAL	7/04
Point finance	1/08

Le projet global a été présenté aux élus fin 2023. Au vue des montants à engager (2 millions d'euros), ces derniers ont décidé de ne pas poursuivre cette étude.



Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon
70, rue Ste Marguerite
69360 SIMANDRES

Tel : 04.78.02.30.78
Site internet : www.smaavo.fr

